



COMMUNIQUE

Paris, le 11 octobre 2022

Plan de sobriété énergétique ou plan de restriction pour les agents publics ?

Le gouvernement a présenté son plan de sobriété énergétique le 6 octobre dernier. Dans ce plan général, une partie est consacrée à la Fonction publique, en insistant sur le fait que l'Etat doit être exemplaire. Malheureusement, l'exemple que montre l'Etat-employeur a de quoi inquiéter.

En effet, les principales mesures annoncées ne peuvent conduire qu'à une dégradation des conditions de travail :

- Réduction du chauffage, même en-dessous de 19 ° dans les jours EcoWatt rouge,
- Suppression de l'eau chaude dans les sanitaires,
- Organisation de jours de fermeture de bâtiments en ayant recours au télétravail imposé.

Toutes ces mesures sont mises en place alors que la politique gouvernementale est responsable des conditions de travail déjà déplorables que subissent les personnels aujourd'hui.

En effet, depuis des années, les suppressions d'emploi, les réformes et les restructurations imposées aux personnels ont engendré une situation intenable. Non seulement, le gouvernement poursuit cette politique, mais en plus, il a décidé de supprimer les CHSCT à partir de 2023 ! Et maintenant, il impose les restrictions énergétiques.

Pour FO, un Etat qui impose austérité, restrictions et dégradation des conditions de travail à ses personnels n'a rien d'exemplaire !

Concernant les déplacements, FO constate que les restructurations, en particulier liées à la réforme territoriale, éloigne les agents publics de leur lieu d'exercice et les contraint à davantage de déplacements professionnels. Si le gouvernement souhaite vraiment limiter les déplacements, qu'il fasse marche arrière sur toutes les restructurations et fermetures de services de l'Etat.

Fermer des bâtiments en généralisant le télétravail imposé n'est pas acceptable. D'une part, le transfert d'un chauffage collectif vers des chauffages individuels est un non-sens énergétique. D'autre part, cela a pour effet de reporter les dépenses sur les personnels.

Il est évident que la décision unilatérale d'augmenter l'indemnité journalière du télétravail de 38 centimes ne fait pas le compte.

D'une manière générale, le refus du gouvernement d'engager de réelles négociations, que ce soit sur le coût du télétravail ou sur le traitement des fonctionnaires, est inadmissible dans cette période de forte inflation.

Entre le 1^{er} janvier 2000 et le 30 septembre 2022, l'inflation est de 41 %. Aujourd'hui, pour retrouver la valeur réelle du point d'indice du 1^{er} janvier 2000, il faudrait l'augmenter de 23,4 %.

Pour FO Fonction Publique, le plan de sobriété énergétique appliqué à la Fonction publique s'inscrit dans un vaste plan d'austérité qui a des conséquences catastrophiques tant sur les revenus et les pensions que sur les conditions de travail des agents publics.

FO mettra tout en œuvre pour que le gouvernement fasse marche arrière et discute enfin des revendications qu'elle met en avant.